

QUELS CONSEILS POUR LA REPRISE PROGRESSIVE DE L'ÉCOLE POST CONFINEMENT ?

1- S'INSCRIRE dans la CONTINUITÉ

- ✓ **Un état des lieux** des apprentissages et des activités conduits pendant la continuité pédagogique semble nécessaire. Les échanges oraux, observations, mises en situation, collectifs plutôt qu'individuels, permettront de dresser ce bilan tout en évitant la situation toujours anxiogène du test.
- ✓ **La reprise** des activités proposées pendant le confinement, **la consolidation** des compétences pour les uns, **l'approfondissement** des apprentissages pour les autres, pourraient constituer les premiers pas de cette reprise. Le repérage des difficultés des élèves, la différenciation pédagogique et l'accompagnement individualisé seront favorisés par les effectifs réduits de cette période transitoire.
- ✓ L'organisation retenue pour la réouverture des établissements implique la **prise en compte des élèves que vous aurez en présentiel ainsi que de ceux qui seront à la maison**, auxquels vous aurez aussi à proposer des activités. Celles-ci s'inscriront naturellement dans la continuité, à la fois au niveau des contenus et au niveau des pratiques pédagogiques que vous avez mises en œuvre jusqu'à présent en distanciel.

2- S'APPUYER SUR LE PARCOURS CIVIQUE (Éducation morale et civique, éducation aux médias et à l'information, éducation à la santé notamment).

Il fournira des contenus et des démarches propices à cette période de reprise. Il permettra de reprendre sous l'angle des savoirs et non des croyances, des peurs ou des rumeurs, les circonstances exceptionnelles que nous traversons, tout en prenant appui sur l'ensemble des disciplines.

a. ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

La place de l'enseignement moral et civique est fondamentale dans la situation actuelle qui est à bien des égards propice à l'acquisition de certaines règles et principes, au développement de certaines attitudes et au débat autour de certaines valeurs.

Les professeurs pourraient aborder avec leurs élèves les thématiques de la liberté, du respect d'autrui, de la responsabilité individuelle et collective, de la solidarité, de l'exercice de l'esprit critique face à une source d'informations.

- ✓ Sous forme de débats, ces thématiques pourraient être travaillées afin de participer à la construction du citoyen et de contribuer au parcours civique de chaque élève.
- ✓ En s'appuyant sur des articles de presse, des émissions télévisées ou radiodiffusées, traitant de l'actualité et sélectionnés par le professeur, les jeunes pourraient exercer leur esprit critique et réagir à l'oral ou à l'écrit.
- ✓ Sous une forme écrite déterminée par l'enseignant, les élèves pourraient être invités à exprimer leur ressenti du confinement en argumentant.
- ✓ En organisant des jeux de rôles, les professeurs pourraient proposer aux élèves de réagir dans des situations provoquées par la pandémie : consultation chez un médecin de patients contaminés, discussion citoyenne autour de la décision de réouverture des établissements scolaires,

b. ÉDUCATION À LA SANTÉ

Elle contribue au développement de compétences psycho-sociales autour de deux objectifs : *apprendre à prendre soin de soi et des autres et éviter les conduites à risque*. L'apprentissage et l'explication des gestes barrières, des règles sanitaires, de la distanciation sociale ou des gestes d'hygiène quotidien y trouveront naturellement leur place. Il est en effet indispensable que les élèves intègrent durablement ces attitudes pour prévenir toutes les formes de contagions, que ce soit le corona virus aujourd'hui ou dans le futur la grippe, la dengue et la gastro-entérite,

c. EMI et DOCUMENTATION

Les professeurs documentalistes, en tant que professionnels de l'information, pourront être des personnes-ressources pour diffuser de l'information fiable, à jour et contextualisée au sein des établissements.

A la reprise, ils pourront :

- ✓ diffuser les supports de communication du vice-rectorat et/ou du gouvernement,
- ✓ afficher des expos "professionnelles" comme celle de la Cité des Sciences,
- ✓ créer des expos ou infographies "de classe", en partenariat avec les infirmier.e.s et/ou les professeurs de SVT,
- ✓ prendre appui sur les "club médias" ou "club journal" présents dans les établissements pour faire créer aux élèves un support de communication sur leur vécu du confinement, leurs craintes, mais surtout ce qu'ils ont appris, leurs espoirs, afin de les inscrire dans une dynamique positive,
- ✓ accueillir la parole des élèves au CDI en proposant un "mur d'expression",
- ✓ accompagner les élèves et les enseignants dans l'approfondissement des usages des outils numériques.

3- RENFORCER L'USAGE PEDAGOGIQUE COURANT de PRONOTE avec les ELEVES

Il serait souhaitable que les professeurs principaux prennent, en relation avec les RNE, un moment pour évoquer de nouveau l'usage pédagogique du site Pronote du point de vue des élèves.

Ce moment de capitalisation des pratiques pourra entre autre permettre d'asseoir les acquis, de mutualiser les connaissances entre élèves, et d'accompagner plus avant l'usage courant de l'outil dans la classe.

4- RESPECTER LES GESTES DE NON CONTACT EN EPS

Au cours de cette reprise d'activités, les enseignements d'Education Physique et Sportive doivent être nécessairement adaptés au regard des dispositions sanitaires mises en œuvre. **Les contraintes de limitation des contacts et de gestes barrières imposent un aménagement des pratiques et des supports d'enseignement (APSA). En priorité, les activités collectives et de proximité corporelle sont à proscrire.** Des contenus d'enseignement particuliers doivent être dispensés en lien avec l'objectif de santé de la discipline. Des réponses précises seront apportées directement aux enseignants d'EPS sous la forme d'une FAQ. Aménagement des formes de pratique, programmation des activités, réponses aux besoins des élèves, accès aux installations sportives, contenus prioritaires, place de l'évaluation, enseignements au sein de l'association sportive, enseignement de la natation, évaluations pour les classes à examens... autant de questionnements qui trouveront des réponses dans cette FAQ. Celles-ci devront s'adapter aux contextes particuliers des établissements scolaires sous l'autorité hiérarchique des directeurs.

5- ADAPTER L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION MUSICALE AU REGARD DES DISPOSITIONS SANITAIRES

Au cours de cette reprise d'activités, l'enseignement de l'Éducation musicale doit être nécessairement adapté au regard des dispositions sanitaires mises en œuvre. **Les contraintes de limitation des contacts et de gestes barrières imposent un aménagement des pratiques et des supports d'enseignement.**

En Education musicale, même si ça n'est pas idéal pour chanter, si certains élèves souhaitent porter un masque en cours, il conviendra évidemment de ne pas leur demander de le retirer. Il n'est pas question non plus de disposer nos élèves en chœur, épaule contre épaule, faisons-les pratiquer depuis leur place. Il convient aussi de respecter au mieux les distanciations sociales en ne plaçant qu'un seul élève par table, mais on peut toujours envisager de leur demander de se lever en restant à leur place.

Se pose aussi le problème des chorales implantées dans les différents établissements. Bien souvent, elles regroupent des dizaines d'élèves. Dans cette situation de confinement adapté et de reprise progressive de la scolarité, évitons les répétitions avec plus de quatorze choristes. Pour les chorales

plus importantes, on peut envisager d'organiser plusieurs répétitions par semaine, chacune regroupant quatorze élèves au maximum. On peut envisager aussi de ne relancer les répétitions qu'à partir de la semaine du 4 mai, en *tutti* cette fois, si les conditions sanitaires et les consignes officielles le permettent.

6- ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Les élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS doivent pouvoir bénéficier d'une inclusion progressive dans les classes ordinaires. A ce titre, la redécouverte des repères spatiaux et sociaux nécessite un accompagnement garanti par le coordonnateur du dispositif inclusif et les accompagnateurs de vie scolaires.

Cette reprise progressive permettra notamment :

- ✓ d'assurer un espace de parole autour du ressenti des élèves, de leur compréhension de cette crise sanitaire sous la forme appropriée en fonction des types de handicap,
- ✓ de rassurer élèves et parents quant à leur sécurité au sein de l'établissement,
- ✓ d'informer sur le versant éducatif les gestes barrières en les inscrivant dans une approche plus globale concernant la santé (comment prendre soin de soi ? comment permettre à ces élèves d'identifier des comportements /situation à risque ?),
- ✓ d'accompagner la reprise progressive des inclusions (éviter les éventuels sentiments d'exclusion du fait du handicap), de rassurer les plus anxieux quant aux apprentissages et exercices qui n'auront pas pu être réalisés dans le cadre familial,
- ✓ d'instaurer/restaurer les rituels structurants dans la vie scolaire d'un élève en situation de handicap.

S'agissant des élèves porteurs de trouble invalidant de la santé, le contact direct avec les familles permettra d'une part de recueillir des informations relatives à l'état de santé des élèves, et d'autre part de rassurer les parents quant à l'accueil de leur enfant au sein du dispositif.

Selon les situations, la tenue de réunions d'équipes éducatives peut s'avérer utile pour actualiser les projets personnalisés de scolarisation.

Les élèves de SEGPA doivent pouvoir être accueillis dans un premier temps par leur référent (équivalent du professeur principal), afin de recréer la cohésion sociale et de renforcer les rapports à l'école et aux savoirs scolaires. Conformément aux recommandations, aucun stage ne sera organisé durant les 3 premières semaines qui suivent la reprise des cours. En outre et parce qu'il est nécessaire de laisser du temps aux entreprises de reprendre leur activité, les stages organisés après ce délai, seront prioritairement proposés aux élèves qui en éprouveraient un besoin avéré.

AUTRES QUESTIONS

JE CRAINS de NE PAS TERMINER le PROGRAMME avec mes ÉLÈVES, et QU'ILS SOIENT PÉNALISÉS à l'EXAMEN, suite à la PÉRIODE de CONFINEMENT STRICT EN CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE et de l'ORGANISATION de la REPRISE EN GROUPES À EFFECTIFS RÉDUITS.

Afin de tenir compte de l'aménagement du temps scolaire dans cette situation inédite, un assouplissement des enseignements pourra être proposé dans certaines disciplines.

Selon les disciplines et les niveaux d'enseignement, il s'agira soit de la suppression de certains points, soit de leur report en fin d'année avec la garantie que les élèves ne seront pas évalués sur ces aspects. Ces éléments seront précisés dès que possible.

JE SUIS ÉLIGIBLE à un RVDC dans le CADRE du PPCR, quand pourra-t-il avoir lieu?

Compte tenu de la phase de reprise progressive des enseignements en établissement, les rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR ne reprendront qu'à compter du **lundi 11 mai**.

Vous serez contacté(e) selon la procédure dématérialisée habituelle pour les personnels de l'État du Public et du Privé, et par courriel pour les personnels du cadre territorial au minimum 15 jours avant la date prévue.

JE SUIS PROFESSEUR STAGIAIRE, les 2 semaines de confinement strict ont restreint ma période de stage, quel impact cela aura-t-il sur mon évaluation finale dans le cadre de ma titularisation?
Il n'y a à ce stade aucun impact sur votre titularisation, vous ne serez pas pénalisé(e).

JE SUIS ASSISTANT de LANGUES VIVANTES, comment puis-je contribuer à la réouverture des établissements scolaires ?

À ce stade de la situation, les assistants de langues ne reprendront leurs fonctions auprès des élèves qu'à partir du **lundi 04 mai**. En attendant, ils peuvent être sollicités pour de l'identification de ressources et l'élaboration d'activités pédagogiques en lien avec les enseignants et la DAREIC. Ces outils seront ensuite regroupés pour constituer une banque de ressources PAR et POUR les assistants de langue qui sera hébergée sur le site du vice-rectorat.

POURRAIS-JE PARTICIPER AUX FORMATIONS DU PAF AUXQUELLES JE ME SUIS INSCRIT(E)?

Dans cette phase de reprise des enseignements en établissement et afin de permettre à tous les personnels d'être présents auprès des élèves pour cette "seconde" rentrée de l'année, aucune formation en présentiel ne sera organisée **durant le temps scolaire avant la semaine du 11 mai**.

Cependant, les formations hors temps scolaire (comme la préparation aux concours de recrutement) comme les formations hybrides avec une phase en distanciel et une partie en présentiel pourront être mises en œuvre dès à présent.

Les formateurs sont invités à envisager comment l'amorce de la formation pourrait être engagée dans un premier temps à distance (sous la forme synchrone ou asynchrone) et en quoi cette réflexion préparatoire serait exploitée lors d'éventuels regroupements dès la reprise des activités de formation.

QU'en est-il des PFMP ?

Aucun stage ni aucune PFMP n'aura lieu avant le 11 mai. Au cas par cas, une réduction de la durée de ces stages et PFMP sera envisagée de manière dérogatoire et exceptionnelle. Les inspecteurs et les directeurs délégués aux formations technologiques et professionnelles se concerteront afin de planifier ces périodes et éviter qu'elles aient lieu en même temps. La solidarité des entreprises et des organisations patronales sera sollicitée pour accueillir nos élèves et étudiants. Une réduction des travaux réalisés en milieu professionnel et présentés par le candidat aux épreuves orales sera envisagée et vous sera prochainement communiquée.

S'agissant des stages et PFMP à l'étranger, il est prudent de les annuler sur l'ensemble de l'année. Là où le stage à l'étranger est obligatoire (BTS CI) ou recommandé, des travaux sur dossiers pour le compte d'entreprises étrangères doivent être envisagés.

QU'en est-il des STAGES DES 3^e ?

Seuls les élèves voulant présenter à l'oral du DNB, l'expérience acquise au cours de ce stage pourront en bénéficier.